



# Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Version: 2020.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACRYL NON CRACK  
Substance pure/mélange : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Produit d'étanchéité.  
Utilisations déconseillées : Aucun(e) connu(e).

#### 1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV  
Pachtgoedstraat 1  
9140 Temse  
België  
Tel: +32 3 760 00 10  
Fax: +32 3 760 00 19  
Email: [info@copagro.be](mailto:info@copagro.be)

#### 1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
België	Antigifcentrum p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid	Bruynstraat 1 1120 Brussel	+32 70 245 245	Alle dringende vragen over vergiftigen: 070 245 245 (gratis, 24/24), of indien onbereikbaar tel. 02 264 96 30 (normaal tarief).

### Rubrique 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

Non classé.

#### Mention d'avertissement

Aucun(e).

#### Mentions de danger

Non classé.

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique  
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet.

# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	N° CE	N° CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	1 - <2.5	Carc. 2 (H351i)		01-2119489379-17-XXXX
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9	2634-33-5	0.0015 - <0.01	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411) (M Factor Acute =1)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	01-2120761540-60-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	<0.0015	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute = 100 M Factor Chronic = 100	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764691-48-XXXX

### Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact oculaire	: Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	: Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimiques	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------------------	---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Autres informations	Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Protéger contre le gel.
----------------------------	-------------------------

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Produit d'étanchéité
Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
Autres informations	Respecter la fiche de données techniques.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>

# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	
A long terme Effets localisés sur la santé			

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Inhalation	6.81 mg/m <sup>3</sup>	
A long terme Effets systématiques sur la santé			
Travailleur	Cutanée	0.966 mg/kg pc/jour	
A long terme Effets systématiques sur la santé			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé			

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutanée	0.345 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé			

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 µg/l
Eau de mer	0.403 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 µg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection Individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Voir la section 1 pour plus d'informations
Odeur	Caractéristique



# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 10000 mg/Kg	>5 mg/l
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Lésions oculaires graves/ Irritations oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	European Union
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carc. 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

#### Informations sur les composants

Titane (dioxyde de) 13463-67-7		
Méthode	Espèce	Résultats
Oral(e)	Rat	Non cancérogène
Inhalation Xu et al (2010), carcinogenic activity of nanoscale TiO2 administered by an intrapulmonary spraying (IPS) - initiation-promotion protocol in rat lung	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Information écologique

### 12.1. Toxicité

Ecotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux Aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur-M	Facteur M(long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006	-	EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)		EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Bioconcentration factor (BCF)
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	0.7	6.95
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	-	3.16

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque Protéger contre le gel.

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

#### IMDG

14.1 Numéro UNO Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
14.5 Polluant marin NP  
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet  
Et au recueil IBC

#### Transport aérien

##### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

# Copagro Acryl Non Crack

## Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 - Version: 2020.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1 Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

##### 15.1.2 Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

###### SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

###### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

###### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

###### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

##### 15.1.3 Réglementations nationales

###### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10$  tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

##### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,)

Plafond Valeur plafond

\* Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.